

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Mise à jour des conditions dans les contrats d'intermédiation immobilière

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modernisant les conditions dans le cadre des contrats d'intermédiation immobilière.

L'arrêté royal du 12 janvier 2007 a fixé les modalités relatives à certaines clauses dans les contrats d'intermédiation immobilière. Il détermine, d'une part, les conditions minimales qui doivent figurer dans un contrat d'intermédiation et interdit, d'autre part, une série de clauses.

Depuis 2007, tant les cadres législatifs européen que belge ont considérablement évolué. Ces évolutions rendent nécessaire la mise à jour de cet arrêté d'exécution.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be